

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE



Réguler

- ✓ Le secteur des Télécommunications
- ✓ Le secteur postal



Protéger

- ✓ Les droits des consommateurs de services numériques
- ✓ Les réseaux et systèmes d'information
- ✓ Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



Gérer

- ✓ Les transactions électroniques
- ✓ Les noms de domaine (le point CI) et les adresses
- ✓ Internet de la Côte d'Ivoire
- ✓ Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)
- ✓ Le centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency
- ✓ ResponseTeam (CI-CERT)

Abidjan – Marcory Anoumabo 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

+ 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 courrier@artci.ci www.artci.ci Artci

3 Édito Pour un horizon numérique sûr et sécurisé

ACTU'IT

4 Journées du régulateur

L'ARTCI organise les «ARTCI DAYS» pour une régulation postale moderne et inclusive

4 Téléphonie mobile et accès Internet

Signature d'accords entre l'ARTCI et des opérateurs télécoms pour étendre la couverture des services

5 Intelligence artificielle et gestion des données

Ouverture des travaux d'élaboration de la stratégie nationale

5 Modernisation des services postaux

L'ARTCI forme les autorités administratives

GRAND ANGLE | L'ÉTAT DE LA CYBERSECURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

6 Cybersécurité

La maturité des entreprises ivoiriennes, une nécessité contre la cybercriminalité

7 Qui sont les acteurs ivoiriens de la cybersécurité ?

7 Lutte contre la cybercriminalité

La Côte d'Ivoire finalise son adhésion à la Convention de Budapest

8 To do list de rentrée d'un CEO

Cinq marqueurs de résilience pour faire évoluer sa stratégie de cybersécurité

9 Décryptage

Les entreprises ivoiriennes sont-elles laxistes ?

10 Emergence d'un corpus législatif et réglementaire

FOCUS SUR L'ARTCI

11 CAP 2026

L'ARTCI actualise son plan stratégique

11 Dialogue de proximité

Namahoua Touré visite les Directions de l'ARTCI pour une régulation plus efficace

12 Qualité de service

Lancement du programme de certification ISO 9001

POINT DE VUE

13 L'impact de l'IoT dans l'industrie automobile

Cas des véhicules électriques

15 Veille prospective et normative

Optimisation des techniques industrielles par l'IA

16 IA et conformité IT

Un duo indispensable pour une entreprise innovante

PERSPECTIVES INTERNATIONALES

17 Roaming communautaire

L'ARTCI et PURA signent un protocole d'accord pour l'ouverture des services entre la Côte d'Ivoire et la Gambie dès le 1er octobre 2024

17 Une nouvelle étape franchie pour des communications abordables entre la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone

18 Satisfaction utilisateur

L'ARTCI implique les consommateurs dans la protection de leurs droits



Namahoua Bamba Touré Directeur Général de l'ARTCI

Les changements induits par la révolution numérique et la propagation rapide de l'accès à Internet ont fortement transformé le paysage économique pour toutes les entreprises, les citoyens et les Etats. Aujourd'hui, les cyberattaques constituent une menace mondiale persistante, quels que soient les efforts de sécurisation. Ce constat s'applique également à la Côte d'Ivoire qui, tout comme les autres pays, doit faire face à une menace cybernétique croissante.

Une étude 2022-2023 de Check Point Research sur le paysage des menaces de cybersécurité dans les pays africains rapporte qu'à l'échelle du monde, le plus grand nombre moyen de cyberattaques hebdomadaires enregistré au premier trimestre 2023 ont pris les organisations africaines pour cible. De façon précise, ces attaques qui impliquaient des logiciels malveillants (80 %) et l'ingénierie sociale (52 %), ont compromis des ordinateurs, des serveurs et des équipements réseaux dans 85 % des cas ; 37 % des attaques réussies ont exploité des vulnérabilités tandis que des informations d'identification étaient utilisées dans 10 % des incidents.

En faisant émerger de nouveaux défis, ce contexte de cybercriminalité croissante soulève aussi des interrogations :

- Les entreprises prennent-elles la véritable mesure de l'importance d'une cybersécurité imperméable ?
- Les services publics, pourtant critiques, ont-ils réellement les moyens de mettre en place les mesures de prévention pour limiter l'impact d'une cyberattaque ?

Pour un horizon numérique sûr et sécurisé

- Comment les organisations peuvent-elles se prémunir et anticiper ces nouvelles menaces qui se perfectionnent avec l'usage de l'IA ?

Attention aux ransomware !

Depuis 2020, le Centre ivoirien de réponse aux incidents informatiques (CI-CERT) mis en œuvre par l'ARTCI, a signalé une importante vague d'attaques par ransomware forgées en grande partie contre les entreprises privées. Un phénomène inquiétant dans la mesure où la cartographie mondiale des cyberattaques considère les ransomware comme l'une des principales menaces de cybersécurité pour les entreprises. De 2 581 en 2022, elles sont passées à 4 399 en 2023, selon la société de cybersécurité Record Future. Il devient donc urgent de se protéger.

C'est la raison pour laquelle l'Autorité de régulations des Télécommunications/TIC (ARTCI), soutient les efforts de sécurisation de l'écosystème numérique. Cela, grâce à un accompagnement dans la durée avec des bulletins de veille technologique, le programme national de formation à la sécurité numérique (DigiSec), ainsi que par son engagement éducatif auprès des consommateurs. Aussi, ce numéro du magazine *ARTCI INFOS* se concentre sur la sensibilisation des entreprises aux enjeux de cybersécurité et la promotion des bonnes pratiques recommandées par les experts.

Bonne lecture !

Journées du régulateur

L'ARTCI organise les "ARTCI DAYS" pour une régulation postale moderne et inclusive

Le mercredi 9 octobre 2024, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) a organisé la première édition des Journées du Régulateur, dénommées les « **ARTCI DAYS** », à Abidjan, autour du thème : « *Innover pour un service postal inclusif et performant : défis et opportunités de la régulation* ». Cet événement s'est tenu en marge la Journée Mondiale de la Poste, illustrant ainsi l'importance vitale des services postaux pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

L'événement a attiré un large public, comprenant des représentants du gouvernement, des opérateurs du secteur postal, des associations de consommateurs, des entreprises et des étudiants. Dans son discours d'ouverture, Madame **Namahoua Touré**, Directeur Général de l'ARTCI, a salué la présence de toutes les parties prenantes, affirmant que leur engagement collectif était essentiel pour améliorer le secteur postal.

Elle a également souligné l'importance de créer un espace d'échanges et de dialogue sur la régulation postale et a insisté sur la nécessité d'adapter les services postaux à l'évolution technologique. Elle a conclu en réaffirmant l'engagement de son institution pour un secteur postal performant en Côte d'Ivoire.

Monsieur **Ekissi Narcisse**, Directeur de Cabinet représentant le **Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation**, a également rappelé le rôle clé des services postaux dans le développement humain et a souligné la nécessité pour le secteur postale ivoirien de se réinventer pour rester en phase avec les avancées technologiques. Il a conclu son discours en assurant que le gouvernement ivoirien reste attentif aux défis du secteur et travaille progressivement pour améliorer les services postaux et garantir aux populations des prestations de qualité.

L'événement a été rythmé par trois panels abordant des enjeux importants du secteur postal, à savoir l'innovation au service de la modernisation du secteur postal ; ensuite l'inclusion postale pour garantir un service universel pour tous les citoyens ; et enfin, l'optimisation des performances, la protection



Mme Namahoua Touré a ouvert la première édition des Journées du Régulateur.

des droits des consommateurs et développement durable du secteur postal.

Au cours de cette cérémonie, le timbre commémoratif célébrant les 150 ans de l'Union Postale Universelle en Côte d'Ivoire a été dévoilé par la **Poste de Côte d'Ivoire**, marquant un moment fort de l'événement. De plus, une convention de partenariat a été signée entre l'**ARTCI** et l'École Multinationale Supérieure des Postes (**EMSP**), illustrant la volonté d'unir les efforts pour renforcer le secteur postal.

Les ARTCI DAYS ont ainsi permis un dialogue constructif sur les enjeux de la régulation postale, créant un espace d'échanges entre les acteurs du secteur et établissant les bases d'une collaboration fructueuse pour un avenir postal prometteur en Côte d'Ivoire.

Des stands d'exposition ont permis aux visiteurs de découvrir les missions de l'ARTCI et les services offerts par les parties prenantes, favorisant ainsi des rencontres essentielles pour de nouveaux partenariats stratégiques.

La journée s'est conclue par un engagement fort de toutes les parties prenantes à œuvrer sans relâche pour un secteur postal modernisé et inclusif.

La Direction Générale

Téléphonie mobile et accès Internet

Signature d'accords entre l'ARTCI et des opérateurs télécoms pour étendre la couverture des services

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), a signé le jeudi 12 septembre avec Orange Côte d'Ivoire, puis le 18 septembre avec Moov Africa Côte d'Ivoire, deux protocoles d'accord transactionnel relatifs au règlement des pénalités pour manquement aux obligations de qualité de service au titre de l'année 2021.

Les cérémonies se sont déroulées au siège social de l'ARTCI à Marcory Anoumabo, en présence de Namahoua Touré, Directeur général qui a signé ces protocoles pour le compte de l'ARTCI, avec Mamadou Bamba, Directeur général d'Orange CI, et Houssaine Oussalah, Directeur général de Moov Africa Côte d'Ivoire.

Ces deux protocoles visent à affecter les produits des pénalités liées à la qualité de service de l'année 2021, à la réalisation d'investissements dans des travaux d'extension de la couverture de la population en services de téléphonie mobile et d'accès à internet dans des localités rurales non-couvertes. Les localités éligibles à ces travaux sont celles qui ne sont pas couvertes à date et qui ne sont pas prises en compte dans les prévisions de couverture à court terme des opérateurs de téléphonie mobile.



Namahoua Touré, DG de l'ARTCI a signé ces protocoles pour le compte du régulateur, avec Mamadou Bamba, DG d'Orange CI, et Houssaine Oussalah, DG de Moov Africa Côte d'Ivoire.

A terme, ce sont plus de 80 localités qui bénéficieront d'une couverture en service de téléphonie mobile et d'accès à internet dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord avec Orange CI ; et un peu plus de 35 qui bénéficieront d'une couverture en services de téléphonie mobile et d'accès à internet, à la charge de l'opérateur Moov Africa CI. Avec ces deux protocoles, c'est un total d'un peu plus de 115 localités qui seront connectées au réseau national de téléphonie mobile pour une meilleure inclusion numérique.

Intelligence artificielle et gestion des données

Ouverture des travaux d'élaboration de la stratégie nationale

Le ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation Ibrahim Kalil Konaté a ouvert, le lundi 30 septembre à Abidjan, les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale de l'Intelligence artificielle et de la Stratégie nationale de la gestion des données. Une initiative majeure pour positionner la Côte d'Ivoire à la pointe de la transformation digitale.

« Nos stratégies nationales seront bien plus qu'un simple plan d'action technologique. Elles incarneront notre vision d'une société où la technologie est utilisée au service du bien commun, où l'innovation est encouragée, et où les citoyens bénéficient d'une meilleure qualité de vie grâce à une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle et des données », a déclaré le ministre Kalil Konaté devant un parterre de personnalités. Figuraient Blerta Cela, nouvelle représentante résidente du PNUD ; Namahoua Touré, Directeur général de l'ARTCI ; Jérôme Ribéiro, représentant de

Human AI et du Conseil international de l'IA (CONIIA) ; Isaac Bayoh, fondateur et CEO de FuturAfric IA ; Lamine Barro, CEO d'Etudesk et vice-président du Consortium des startups ivoiriennes (#Ci20), ainsi que les représentants des autres parties prenantes (Banque mondiale, SFI, GIZ, UNESCO, ONUDI, Secteur privé). Témoinnant ainsi de leur engagement à accompagner le gouvernement ivoirien vers la voie du progrès et du développement.

« La vision que la Côte d'Ivoire a adoptée est claire : utiliser l'IA pour transformer les secteurs clés de l'économie tout en préservant son identité culturelle et en promouvant une croissance durable et inclusive », a souligné Jérôme Ribéiro. Ajoutant que la réussite de cette initiative se mesurera par l'impact concret que les technologies déployées auront sur la vie quotidienne des Ivoiriens dans les domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et les services publics.



Le ministre Kalil Konaté est convaincu que la Côte d'Ivoire sera en mesure de relever les défis de demain, grâce à la stratégie nationale de l'IA et de la gestion des données.

Modernisation des services postaux

L'ARTCI forme les autorités administratives

L'ARTCI a organisé, du mercredi 18 au vendredi 20 septembre 2024 à l'hôtel Azalai, un atelier de renforcement des capacités des autorités administratives en matière postale. Cet atelier, tenu à Abidjan sur le thème « enjeux et intérêts d'un secteur postal modernisé pour la croissance et le développement économique et social », avait pour objet de transmettre les compétences et outils nécessaires à l'adoption d'une réglementation pour une poste plus moderne.

Face à un cadre réglementaire actuel des postes en Côte d'Ivoire, il est plus que nécessaire de proposer de nouvelles lignes directrices d'une politique et d'une stratégie nationale en vue de la modernisation et du développement du secteur postal, a expliqué la directrice de la Régulation postale, Joséphine Adou.

Elle a souligné que, depuis quelques années, le secteur postal connaît une mutation profonde, portée par les technologies de l'information et de la communication. Face à cette dynamique, il était impératif de prendre pleinement la mesure du rôle et de l'importance du secteur postal avant d'engager toute action de transformation, afin de tirer profit des diverses opportunités qui se présentent.

Au nom de la directrice générale de l'ARTCI, Mme Adou a souhaité la mise en place d'un système postal solide, capable de soutenir cette transformation numérique et de répondre aux besoins des entreprises et des consommateurs, notamment dans les zones rurales reculées.



Les autorités administratives en matière postale ont été sensibilisées aux enjeux et intérêts d'un secteur postal modernisé.

« Notre mission, en tant qu'autorité de régulation, est de veiller à ce que ce secteur demeure dynamique et soit à la hauteur des défis qui se présentent à lui », a-t-elle déclaré, ajoutant que cet atelier va « mettre en lumière le rôle et l'importance d'un secteur postal moderne et inclusif pour la croissance économique et sociale nationale ».

Le directeur général de la Transformation numérique et de la Digitalisation, Olivier Avoa, au nom du ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation, a promis qu'un cadre

stratégique visant à encourager l'innovation et à accompagner la Poste de Côte d'Ivoire a été élaboré par la tutelle pour une adaptation aux nouvelles exigences du marché.

Il a également souligné que, dans le même cadre, plusieurs réformes sont en cours pour créer un écosystème postal moderne, inclusif et performant, appelant le secteur privé à jouer un rôle déterminant en matière de partenariats et d'investissements dans les infrastructures numériques et logistiques.

Cybersécurité

La maturité des entreprises ivoiriennes, une nécessité contre la cybercriminalité

Les rapports « Baromètre sur la maturité des entreprises en matière de cybersécurité en Côte d'Ivoire en 2024 » de Kaspersky et « Chantiers de la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire » de Vladimir Aman, expert en cybersécurité et chef du CERT ivoirien, font l'état des lieux de la sécurité informatique en Côte d'Ivoire. En résumé, la maturité en matière de cybersécurité reste un défi, surtout pour les entreprises.

La pénétration du numérique sur le marché ivoirien suit une tendance de croissance. La déclaration des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce à Singapour en 1996 a donné l'accès aux services et équipements informatiques à une grande majorité de cibles, notamment les entreprises, qui aujourd'hui migrent vers la digitalisation. Sur la base d'un échantillon de 315 entreprises enquêtées dans trois villes, Kaspersky, l'éditeur de sécurité, indique dans son rapport que 58 % d'entre elles sont dans ce processus.

Malgré cette tendance positive, le niveau de vigilance et les bonnes pratiques visant à garantir une utilisation sereine et optimale des appareils numériques laissent à désirer, alors que les conditions sont favorables. En réalité, plus de la moitié des entreprises enquêtées (grandes entreprises, secteur public, PME) ont une idée précise des enjeux de la cybersécurité.

5,5 milliards de francs Cfa de préjudices annuels

Entendue comme toute infraction commise contre des individus ou des organisations via Internet, la cybercriminalité s'est rapidement propagée en Côte d'Ivoire, favorisée par les vagues de migration impliquant les « Yahoo-boys » venus du Nigéria et les « Sakawa-boys » venus du Ghana depuis 2002. La cohabitation de ces groupes sociaux avec la jeunesse ivoirienne a favorisé, à partir de 2007, l'apparition des « brouteurs ». Bien qu'elles aient toutes pour caractéristique principale l'escroquerie, plusieurs infractions sont qualifiées de cybercriminelles. Certaines ont investi les TIC à leur avènement et d'autres ont émergé grâce à elles. On y trouve, selon le rapport, l'escroquerie en ligne (faux héritage, faux sentiment, loterie, assistance Covid-19, etc.), les fraudes sur porte-monnaie électronique, les chantages à la vidéo et les faux ordres de virement, d'une part, et l'e-mail spoofing, l'introduction de données frauduleuses dans un système d'information (virus, vers, trojan, etc.), l'accès frauduleux à tout ou partie d'un système d'information, les ransomwares, d'autre part.



Mais au-delà des multiples formes qu'elle peut prendre, la survenance d'une cyberattaque entraîne de lourdes conséquences, et ce sont les préjudices financiers qui inquiètent le plus. « Entre 2009 et 2022, le préjudice financier direct déclaré à la PLCC et au CI-CERT s'élève à un peu plus de 65 milliards FCFA, soit un préjudice avoisinant les 5,5 milliards FCFA en moyenne par an », informe le rapport « Chantiers de la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire ».

Les établissements financiers et bancaires sont les cibles de choix, avec un préjudice financier direct des cyber-infractions s'élevant à plus de cinq (5) milliards de francs Cfa entre 2020 et 2023. Cela représente plus de 30 000 dossiers, dont seulement 3 % aboutissent à un déferrement au parquet, tous types de victimes confondus.

Investir dans la cybersécurité, plus qu'une urgence

Avec une forte propension à utiliser des appareils numériques, tant pour des usages personnels que professionnels, ainsi que le développement du télétravail, les entreprises se tournent vers des solutions de prévention et de protection contre les cyberattaques. Le rapport de Kaspersky indique que, de l'utilisation d'antivirus classiques individualisés sur les postes de travail et serveurs

au suivi des flux de données et de renseignement sur les menaces informatiques, en passant par la formation du personnel aux bonnes pratiques de cybersécurité, les niveaux de satisfaction sont divergents.

L'efficacité de ces outils soulève des inquiétudes. Ils révèlent un décalage entre la perception du risque de cyberattaque et les mesures concrètes mises en place, car 40 % des répondants à l'enquête de Kaspersky ne sont pas sûrs d'être correctement protégés, contre 26 % qui estiment l'être et 34 % qui semblent en partie accepter le risque comme une probabilité avec laquelle il faut composer. Le rapport signé de Vladimir Aman souligne qu'un cadre légal et organique renforcé est disponible et en action dans le pays, mais il reste insuffisant face à la menace.

Ces données soulignent la nécessité d'investissements massifs dans la protection des données et des infrastructures informatiques. D'abord, dans la formation à la cybersécurité par la sensibilisation aux risques de cyberattaque. Ensuite, dans des solutions de sécurité plus robustes, avec l'intégration de la cybersécurité dans la transformation numérique. Et enfin dans la coopération entre entreprises, institutions gouvernementales et experts en cybersécurité pour le partage d'informations sur les menaces, les vulnérabilités et les bonnes pratiques permettant à chacun de se protéger efficacement.

Qui sont les acteurs ivoiriens de la cybersécurité ?

Police

- **Le Centre de fusion et d'analyse de données (CFAD)** : qui œuvre à la valorisation de données numériques pour apporter un soutien aux investigations initiées par tous les services d'application de la loi, notamment les services de police judiciaire, la CENTIF, la gendarmerie, la défense, les services de renseignement, la PLCC, etc.
- **Le Poste de commandement central (PCC)** : dont la fonction est de soutenir les activités opérationnelles à travers l'usage de technologies numériques notamment le centre d'appel à numéro gratuit 100, le centre de vidéo protection urbaine (vpu) et le centre de traitement des signalements via les réseaux sociaux ;
- **La Direction de l'Informatique et des traces technologiques (DITT)**, dont dépend la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) : centre opérationnel pour les questions liées à la prévention et aux investigations en matière de cybercriminalité.
- **La Direction de la Police Economique et Financière (DPEF)** dispose également d'une cellule d'investigation numérique pour les crimes financiers.

Justice

- **Le Pôle Pénal Economie et Financier (PPEF)** créé en 2022 par l'adoption de la loi N°2022-193 du 11 mars 2022 est une

juridiction de premier degré, autonome spécialisée en matière de délinquance économique et financière. Cette juridiction est chargée de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions en matière économique et financière.

- **L'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels** chargée d'exécuter les décisions de gel, de saisie et de confiscation des avoirs illicites prononcées dans le cadre de procédures pénales ou administratives a été mise sur pieds depuis 2013. Cette agence composée de neuf (09) hauts cadres de l'Administration judiciaire, financière et économique est compétente pour la gestion et le recouvrement des avoirs criminels gelés, saisis ou confisqués liés à la cybercriminalité.

Régulateur

- **Le CI-CERT** (Côte d'Ivoire – Computer Emergency Response Team), reste la principale porte de coordination de la gestion des incidents, d'alertes sur les vulnérabilités et risques de sécurité impactant les infrastructures critiques et le canal privilégié pour la coopération internationale à travers son adhésion au forum mondial des équipes de réponse aux incidents de sécurité (FIRST) et également au forum africain des équipes de réponse aux incidents de sécurité AFRICACERT.

Source : **Chantiers de la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire**

Coopération

La Côte d'Ivoire finalise son adhésion à la Convention de Budapest

C'est la lumière au bout du tunnel pour l'Etat ivoirien qui a déposé, le 29 juillet 2024 via son Ambassade en France, l'instrument d'adhésion à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. En ratifiant cette convention, le pays finalise un processus qui a démarré le 30 juin 2022, date à laquelle la Côte d'Ivoire a été invitée à y adhérer. Dans le cadre de ce traité, des principes améliorés seront mis en œuvre avec l'ensemble des Parties, en ce qui concerne l'entraide sur les pouvoirs d'investigation, l'accès aux données stockées, la conservation et la divulgation rapide des données.

De nouvelles capacités en matière de renforcement de la coopération internationale mais aussi de nouveaux challenges tenant à la capacité de la Côte d'Ivoire d'être en mesure de mettre en œuvre les directives techniques et les compétences nécessaires pour pouvoir répondre efficacement aux demandes d'assistance qui lui seront adressées par les Parties à la convention.

« *Quand bien même des programmes de renforcement des capacités sont prévus, l'Etat ivoirien devra développer et financer des programmes propres pour créer un réservoir de compétences sur des questions pointues concernant des capacités de base en matière de lutte contre la cybercriminalité* », analyse Vladimir Aman, chef du CI-CERT (Côte d'Ivoire – Computer Emergency



Response Team), outil national de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique mis en place par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).

Avec la Côte d'Ivoire, la Convention de Budapest compte 76 Parties, et 17 autres signataires ou invités à y adhérer. Que l'on devienne Partie par ratification ou par adhésion, ce traité place les pays membres face au même défi : la lutte contre la cybercriminalité. En la matière, le Conseil de l'Europe coopère avec les autorités ivoiriennes depuis 2011, et continuera à soutenir la Côte d'Ivoire à travers ses projets de renforcement des capacités pour permettre la mise en œuvre des outils de la Convention sur la cybercriminalité.

To do list de rentrée d'un CEO

Cinq marqueurs de résilience pour faire évoluer sa stratégie de cybersécurité

Des chercheurs ont identifié cinq mesures de cyber-résilience qui façonnent de manière significative le paysage de la cybersécurité en mettant l'accent sur la prévention des attaques et la capacité à se remettre d'un cyber-incident.

Ces mesures clés, aussi appelées Marqueurs de résilience, procèdent d'une enquête mondiale menée conjointement par Commvault et GigaOm. Intitulée «Cyber Recovery Readiness Report», cette enquête s'appuie sur un ensemble de facteurs pour indiquer le niveau de protection de l'entreprise. Il s'agit de la fréquence des intrusions dans une entreprise, les technologies de résilience déployées (ou non), et la rapidité avec laquelle les entreprises ont été en mesure de récupérer leurs données et de reprendre le cours normal de leurs activités. De l'analyse des résultats, il ressort que les entreprises les mieux protégées et les plus résilientes sont celles qui :

1. **Disposent d'outils de sécurité permettant une alerte précoce en cas de risque, y compris le risque d'initié ;**
2. **Mettent en place un système secondaire de relai protégé ;**
3. **Possèdent un environnement isolé pour stocker une copie immuable des données ;**
4. **Développent des runbooks et définissent des rôles et des processus pour la réponse aux incidents ;**
5. **Communiquent les mesures spécifiques pour démontrer l'état de préparation et le risque de cyber-reprise.**

En comparant les entreprises qui ont déployé au moins quatre des cinq marqueurs de résilience (dites « matures ») à celles qui



n'ont déployé qu'un seul marqueur ou aucun (dites « amateurs cyber »), les enquêteurs ont fait d'autres découvertes :

- Les organisations ayant atteint la maturité cyber ont pu reprendre leur activité plus rapidement dans 41 % des cas.
- Dans l'ensemble, les organisations ayant atteint la maturité cyber étaient deux fois moins susceptibles d'être victimes d'une violation que les entreprises « cyber amateurs ».
- 54 % des organisations matures en matière de cyber-résilience étaient tout à fait confiantes dans leurs capacités à se remettre d'une violation, contre seulement

20 % des organisations cyber amateurs.

- 70 % des organisations ayant atteint la maturité cyber ont testé leurs plans de reprise tous les trimestres, contre 43 % pour les organisations cyber amateurs.

Conclusion, les tests de préparation à la cyber-reprise apparaissent comme essentiels à toute stratégie de cybersécurité. « Des pratiques de test fréquentes et modernes pour la reprise d'activité constituent des prérequis nécessaires pour s'assurer que les environnements ne sont pas réinfectés et que les processus de reprise d'activité sont robustes », explique Tim Zonca, vice-président de Commvault.

Chiffres clés

4 milliards USD

C'est le préjudice financier de la cybercriminalité en Afrique en 2021, soit environ 10% du PIB total de la région, selon Interpol.

1 milliard USD

Ce montant a été dépassé en 2023 par les paiements liés aux attaques par ransomware, l'une des principales menaces de cybersécurité pour les organisations des secteurs public et privé à l'échelle mondiale.

Source : «2024 The State of Ransomware»

Décryptage

Les entreprises ivoiriennes sont-elles laxistes ?

Dans une époque où tout se numérise, être capable de préserver son business, ses données et sa réputation requiert une compréhension des enjeux de la cybersécurité. Quid des entreprises ivoiriennes ?

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire. Un groupe cosmétique est victime de cyberattaque. Depuis la ville de Rennes en France, le hacker éthique Clément Domingo, alias «SaxX», donne l'alerte sur les réseaux sociaux. Selon lui, cette attaque revendiquée par le groupe cybercriminel Lockbit a occasionné le vol de 280Go de données sensibles. Dans une communication de crise, la société reconnaît les faits, sans révéler le préjudice financier. Elle dit avoir saisi les autorités compétentes et rassure que son système d'information, affecté temporairement, fonctionne désormais pleinement.

Ce n'est pas le scénario d'un film ivoirien, mais une réelle affaire de cyberattaque qui a ciblé la Nouvelle Parfumerie Gandour le 18 mars 2024. Certes, l'industrie cosmétique a assuré la continuité de service. Cependant, cette cyber-intrusion qui en rappelle d'autres, sans compter celles qui ne sont pas rapportées aux autorités policières, suscite bien des interrogations. Les entreprises ivoiriennes prennent-elles la véritable mesure de l'importance d'une cybersécurité robuste ou sont-elles laxistes ?

Si l'on s'en tient au rapport «OPERA1ER Playing god without permission 2022» publié par le Group IB, douze des trente cyberattaques menées à travers le monde, entre 2018 et 2021, par le groupe criminel Opera1er ont été réalisées en Côte d'Ivoire. D'après l'étude «Cybercriminalité et banques en Côte d'Ivoire», 54 établissements financiers ont été victimes de cyberattaques entre 2016 et 2018 ; 193 plaintes ont été enregistrées sur la même période. De toutes évidences, la croissance économique annuelle de 8% entre 2012 et 2019 n'a pas attiré que des investisseurs. A mesure que la révolution numérique transforme le pays, décideurs politiques et chefs d'entreprise sont confrontés à des difficultés nouvelles de cyberattaque.

« Plus de doutes que de certitudes »

Pour la Sud-africaine Anna Collard, Senior Vice President Content Strategy & Evangelist Africa pour KnowBe4, la cybersécurité se concentre sur les contrôles mis en place pour protéger les systèmes, les réseaux et les données contre les cyberattaques. La cyber-résilience, quant à elle, va au-delà de la simple protection contre les attaques, et englobe la capacité à maintenir et à

rétablir rapidement les opérations critiques pendant et après un cyber-incident. Selon le Baromètre de Kaspersky sur la maturité des entreprises en matière de cybersécurité en 2024, les entreprises ivoiriennes interrogées « *disposent généralement d'un service informatique dédié voire d'un prestataire informatique externe* ». Quant à la gestion de la cybersécurité, elle est le plus souvent confiée à un spécialiste externe (46%) ou un responsable de la sécurité des systèmes d'information (28%), plus rarement à un éditeur de sécurité (4%).

Si la menace de cyberattaque est admise par une très large majorité des entreprises (84%), elles ne s'accordent pas sur le niveau de l'exposition aux risques. Seulement 39% considèrent leurs entreprises « *tout à fait* » exposées aux risques, « *les autres ayant tendance à relativiser cette menace, certainement par absence de vécu ; la survenance du risque n'a concerné que 17% de l'échantillon* », soulignent les enquêteurs. Selon eux, la question de la protection de l'entreprise face au risque de cyberattaque suscite plus de doutes que de certitudes. Dans tous les cas, l'environnement des cyberattaques reste très dynamique dans la région. Dans son «Rapport de 2024 sur l'évaluation des cybermenaces en Afrique», Interpol estime qu'en 2023, le nombre moyen de cyberattaques hebdomadaires par organisation africaine a augmenté de 23% en glissement annuel, la moyenne la plus élevée au monde.

Coût moyen d'une cyberattaque

Lorsqu'une entreprise est victime de cyberattaque, il peut y avoir une interruption de business ; des dégâts sur les appareils informatiques ; une fuite de données indispensables aux opérations ; des conséquences sur la notoriété et la réputation. Entre 2009 et 2022, l'incidence financière directe déclarée à la Plateforme ivoirienne de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) et au CERT national de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique (CI-CERT), s'élève à un peu plus 65 milliards FCFA, soit un préjudice avoisinant les 5,5 milliards FCFA en moyenne par an. Des données statistiques de la Direction de la police économique et financière (DPEF), indiquent que le préjudice financier direct des cyber-infractions contre les établissements financiers et bancaires s'élève à plus de 5 milliards de FCFA entre 2020 et 2023.



Les données les plus piratées

- Données des cartes bancaires (63 %)
- Paquet complet d'informations personnelles (40 %)
- Permis de conduire (35 %)
- Emails personnels (70 %)
- Cartes d'identité, passeport, numéro de sécurité sociale, etc.

Source : Grand Livre de la Cybersécurité 2024

En France, le coût médian d'une cyberattaque est de 50 000 euros, renseigne l'édition 2024 du «Grand Livre de la cybersécurité». D'après cette publication du Guardia Cybersecurity School, une entreprise française perd en moyenne 27% de son résultat annuel pendant qu'elle remet son système informatique en état et récupère les sauvegardes des informations. De plus, le Grand Livre de la cybersécurité révèle que 60% des PME victimes de cyberattaques ne parviennent pas à remonter la pente et font faillite au cours des 18 mois après l'attaque. C'est dire combien une cyberattaque peut être coûteuse pour une entreprise. D'où l'urgence d'investir dans la cybersécurité afin de prévenir et minimiser les risques pour les organisations ivoiriennes.

Emergence d'un corpus législatif et réglementaire

Depuis l'ordonnance N°2012-293 du 21 mars relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication, la loi N°2013-251 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité et plus récemment la loi N°2021-893 du 21 décembre 2021 modifiant la loi N°2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal, la législation ivoirienne a pleinement pris en compte la problématique de la cybercriminalité. Cet important dispositif législatif est complété par des textes réglementaires notamment le décret n° 2017-193 du 22 mars 2017 portant identification des abonnés des Services de Télécommunications/TIC ouverts au public et des utilisateurs des cybercafés.

La loi N°2013-451 du 19 juin 2013 est le principal instrument juridique en matière de lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Elle intègre tous les instruments juridiques communautaires et internationaux de lutte contre la cybercriminalité, notamment :

- La loi type de la commission des nations unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) sur le commerce électronique (12 juin 1996);
- La Convention de Budapest sur la cybercriminalité (23 Novembre 2001) ;
- L'acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO du (16 Février 2010)
- L'acte additionnel A/SA.2/01/10 portant transactions électroniques dans l'espace de la CEDEAO du (16 Février 2010)
- La Directive relative à la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO (19 Août 2011) ;
- Le projet de convention de l'Union Africaine sur l'harmonisation des « cyber-législations » en Afrique (06 Septembre 2012) ;
- La convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Juin 2014).

Cette loi apporte des innovations en matière de droit pénal substantiel en définissant des infractions nouvelles et fixant les peines associées. Elle prévoit des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans de prison pour des infractions qualifiées « délit », mais réprimées comme des « crimes ». Aux termes de ce texte de loi, les cyber infractions peuvent être divisées en trois catégories :

Les infractions spécifiques aux TIC:

- Accès frauduleux dans le système d'information ;
- Introduction frauduleuse des données dans un système d'information ;
- Altération, modification ou suppression



frauduleuse des données informatiques ;

- Utilisation frauduleuse d'éléments d'identification d'une personne physique ou morale par le biais d'un système d'information ;
- Messages électroniques non-sollicités ;
- Suppression ou détournement des correspondances électroniques.

Les infractions favorisées par les réseaux de communications électroniques :

- Atteintes à la propriété intellectuelle ;
- Atteintes à la vie privée ;
- Images ou représentation à caractère de pornographie infantile ;
- Organisation illicite de jeux d'argent sur les réseaux de communications ; électroniques.

L'adaptation des infractions pénales classiques aux TIC :

- Racisme ou xénophobie par le biais d'un système d'informations ;
- Menaces de mort ou de violences par le biais d'un système d'information ;
- Trahison au profit d'un pays tiers ;
- Terrorisme.

De plus, le texte pose ou du moins réaffirme les principes généraux d'investigations judiciaires en matière de cybercriminalité, notamment les principes de territorialité, d'extraterritorialité et d'extradition. Aussi, édite-t-il les règles de procédure pénale spécifiques à la cybercriminalité, en ce qui concerne les mesures de perquisitions, de saisie et de conservation des données électroniques ou informatiques, en matière d'investigation numérique, de preuve électronique et de coopération judiciaire internationale. Même si le texte n'a pas encore été révisé pour tenir compte des nouvelles évolutions en la matière, il couvre tout de même les exigences essentielles des cadres légaux internationaux en matière de cybercriminalité, notamment les conventions de la Malabo et de Budapest.

Au niveau régional et international, la Côte d'Ivoire a ratifié et déposé ses instruments de ratification de la convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (convention de Malabo) en 2023. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire fait partie des pays signataires et invités à adhérer à la convention de Budapest sur la cybersécurité du conseil de l'Europe. Ce statut indique que l'Etat Ivoirien a déjà mis en œuvre les dispositions de la Convention de Budapest en droit interne, et qu'après une lettre adressée au Secrétaire général du Conseil de l'Europe indiquant son intérêt à adhérer à la Convention de Budapest, les Etats déjà parties à la convention ont marqué leur accord. Les autorités Ivoiriennes devraient conduire les procédures internes de ratification avant de déposer l'instrument d'adhésion près le Conseil de l'Europe.

CAP 2026

L'ARTCI actualise son plan stratégique

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a organisé, les 16 et 17 septembre 2024, un séminaire stratégique visant à actualiser son plan stratégique CAP 2026. Organisé à l'Auditorium de sa Direction Générale, cet événement a réuni les membres du Comité de Direction (CODIR) et des consultants du cabinet BearingPoint.

Ce séminaire avait pour objectif d'actualiser et de valider les stratégies et feuilles de route des différentes Directions, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et synergique du plan CAP 2026.

Dans son discours d'ouverture, Mme **Namahoua Touré**, Directeur général de l'ARTCI, a exprimé sa satisfaction de voir l'ensemble des acteurs impliqués dans cette démarche collective. « *Ce séminaire est une occasion de dresser un bilan des réalisations et de définir des feuilles de route claires pour chaque entité* », a-t-elle déclaré. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration au sein de l'ARTCI et d'optimiser les ressources pour accroître l'efficacité de l'institution. « *Nous devons mieux travailler en équipe pour optimiser nos ressources et accroître notre efficacité dans la mise en œuvre de ce plan stratégique* », a-t-elle ajouté.

Madame le Directeur général de l'ARTCI a également encouragé les participants à s'approprier les nouvelles orientations



Les séminaristes ont travaillé sur la validation des stratégies sectorielles et la feuilles de route alignées avec le plan CAP 2026.

stratégiques pour une mise en œuvre efficace du plan CAP 2026.

Monsieur **Jean-Michel Huet**, Associé en charge du Développement International et de l'Afrique chez BearingPoint, a quant à lui insisté sur la complexité croissante de la régulation dans le secteur numérique. « *Les crises récentes, comme celle du Covid-19, ont mis en lumière l'importance des infrastructures numériques fiables. Face aux avancées technologiques rapides, une stratégie claire et une feuille de route bien définie sont impératives* », a-t-il déclaré.

Pendant deux jours, les participants ont travaillé sur plusieurs axes stratégiques, notamment la validation des stratégies sectorielles et

l'élaboration de feuilles de route alignées avec le plan CAP 2026. Parmi les résultats attendus figuraient l'actualisation du plan stratégique, la validation des feuilles de route et une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan.

L'ARTCI réaffirme son engagement à promouvoir un cadre réglementaire favorable à l'innovation et à l'accès inclusif aux services numériques, en lien avec la vision du Gouvernement en matière de développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

Ce séminaire marque une nouvelle étape dans la vision de l'ARTCI, avec l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire un leader en matière de développement numérique.

Dialogue de proximité

Namahoua Touré visite les Directions de l'ARTCI pour une régulation plus efficace

Dans une démarche résolument tournée vers le terrain, Mme Namahoua Touré, Directeur général de l'ARTCI, a entamé une série de visites de travail au cœur des différentes directions de l'Autorité. Cette initiative, qui s'est déroulée du 6 au 12 septembre 2024, témoigne de la volonté de la dirigeante de renforcer le lien de proximité avec les équipes et de s'assurer du bon fonctionnement des services.

Au cours de ces visites, Mme Touré a pu échanger directement avec les agents sur leurs missions quotidiennes, leurs défis et leurs attentes. Ces rencontres ont permis de dresser un état des lieux précis des activités de chaque direction et d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre des récentes réformes. L'objectif ? Adapter les outils et les méthodes de travail afin d'optimiser l'efficacité de la régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire.

Au-delà de l'évaluation des performances, ces visites ont également été l'occasion pour le Directeur général de s'enquérir des conditions de travail des employés. En effet, la qualité de vie au travail est un élément essentiel pour garantir la motivation et l'engagement des équipes. Madame Touré a ainsi pu recueillir les suggestions des agents afin d'améliorer leur environnement professionnel et de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cette tournée des directions s'inscrit dans une dynamique de renouveau impulsée par Mme Touré. En favorisant le dialogue et la transparence, elle souhaite instaurer une culture d'entreprise fondée sur la collaboration, l'innovation et la performance. Les échanges fructueux qui ont eu lieu lors de ces visites témoignent de la réussite de cette démarche et augurent d'un avenir prometteur pour l'ARTCI.

« Ces visites de terrain sont pour moi l'occasion



Cette tournée s'inscrit dans une dynamique de renouveau impulsée par Mme Namahoua Touré.

de mieux connaître les équipes et de comprendre les enjeux auxquels elles sont confrontées au quotidien. En travaillant ensemble, nous allons réussir à faire de l'ARTCI une autorité de régulation toujours plus performante et au service des usagers.» dit le Directeur général.

Qualité de service

L'ARTCI à la conquête de l'ISO 9001



La Direction Générale de l'ARTCI s'est engagée dans un programme de certification de l'ISO 9001

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a officiellement lancé son programme de certification ISO 9001 lors d'une réunion inaugurale qui s'est tenue le mercredi 4 septembre 2024 à l'auditorium de sa Direction Générale. Ce lancement marque une étape importante dans l'engagement de l'institution à améliorer la qualité de ses services et à répondre aux exigences croissantes du secteur numérique.

Sous la présidence de Madame Namahoua Touré, Directeur général de l'ARTCI, cette cérémonie de lancement a mis en exergue l'engagement indéfectible de l'institution à adopter une démarche qualité. Dans son allocution, Madame le Directeur général de l'ARTCI a affirmé que ce projet s'inscrit dans la quête d'excellence prônée par le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara. « *Je m'engage totalement à soutenir ce projet de Système de Management de la Qualité (SMQ), essentiel pour renouveler notre engagement envers l'amélioration continue et renforcer la confiance des parties prenantes* », a-t-elle déclaré devant les membres du Comité de Direction et chefs de département.

Le Directeur général a insisté sur l'importance du respect des délais pour assurer le succès du projet. « *Les échéances définies doivent être respectées pour garantir l'atteinte des objectifs dans les temps impartis* », a-t-elle affirmé, exprimant sa conviction que, grâce à la collaboration de tous, l'ARTCI obtiendra la certification ISO 9001 version 2015.

Madame Namahoua Touré a réaffirmé son engagement total pour la réussite du projet SMQ, qui vise à renouveler l'engagement de l'ARTCI, à améliorer son efficacité et ses performances, ainsi qu'à renforcer la

confiance des parties prenantes, notamment l'État, les opérateurs et les consommateurs. « *Ce projet est essentiel pour accroître notre crédibilité et notre notoriété dans le paysage des institutions publiques ivoiriennes* », a-t-elle ajouté.

Pour garantir la mise en œuvre effective du SMQ, elle a promis de fournir les ressources nécessaires, de faciliter les procédures et de prendre les décisions adéquates pour surmonter d'éventuels obstacles. Elle a enfin exhorté tous les Directeurs de l'ARTCI à s'impliquer activement et à traduire cette vision en actions concrètes au sein de leurs équipes. « *C'est ensemble que nous transformerons nos objectifs en résultats tangibles* », a-t-elle déclaré.

Monsieur Thierry Tapé, Auditeur qualité environnement à CODINORM, a exposé les enjeux et la méthodologie du projet, permettant aux participants de mieux appréhender le contexte et le calendrier de mise en œuvre.

Il a aussi déclaré que le processus du programme d'accompagnement pour la certification à la norme internationale ISO 9001 version 2015 durera un an. Le projet de certification ISO 9001 s'intègre dans le plan stratégique « CAP 26 », qui vise à optimiser les performances de l'ARTCI tout en élevant la qualité des services fournis. Les étapes à venir incluront la documentation, l'implémentation et l'évaluation du SMQ, avec un accent particulier sur l'amélioration continue.

Cet engagement collectif vers l'excellence positionne l'ARTCI comme un acteur clé dans le secteur des Télécommunications/TIC en Côte d'Ivoire, prêt à relever les défis d'un environnement en constante évolution. La route vers la certification ISO 9001 est désormais tracée, et l'ARTCI aspire à faire de cette initiative un véritable succès.

L'impact de l'IoT dans l'industrie automobile

Cas des véhicules électriques

Dans un monde de plus en plus dominé par les données, la gestion de l'information est devenue une priorité absolue pour les entreprises. L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée comme un levier incontournable pour exploiter ces données à grande échelle. Cependant, alors que l'IA ouvre des horizons sans précédent, elle apporte également son lot de défis, notamment en matière de conformité IT.

Cet article examine le rôle déterminant de l'Internet des Objets (IoT) dans la transformation numérique du secteur automobile, avec un accent particulier sur les véhicules électriques. En tant que technologie clé de l'industrie 4.0, l'IoT facilite une interconnexion avancée entre les dispositifs et systèmes, intégrant des capteurs et des technologies de communication dans les véhicules électriques. Cette intégration permet de surveiller en temps réel les performances, l'efficacité énergétique et de proposer des services de maintenance prédictive, ce qui améliore la sécurité et réduit le temps d'indisponibilité des véhicules.

Avec l'accent croissant sur des solutions de mobilité durable, l'IoT s'affirme aujourd'hui comme le catalyseur essentiel pour l'avenir des véhicules électriques. L'adoption des véhicules connectés renforce l'importance de l'IoT, ouvrant la voie à des innovations qui transforment non seulement la conduite, mais aussi notre manière d'interagir avec les véhicules.

L'IoT

L'Internet des Objets (IoT) désigne l'ensemble des technologies permettant de connecter des objets physiques à Internet, facilitant ainsi l'échange de données entre ces objets et des systèmes centralisés. Équipés de capteurs, de logiciels, et d'autres technologies, ces objets peuvent communiquer entre eux, ouvrant la voie à divers domaines d'applications tels que l'automobile, la domotique, la santé, et l'industrie.

Le fonctionnement de l'IoT repose sur plusieurs étapes clés. D'abord, les objets connectés, tels que les voitures électriques, collectent des données grâce aux capteurs intégrés, capturant des informations telles que la vitesse, la température, ou l'état de la batterie. Ces données sont ensuite rapatriées via des réseaux comme le Wi-Fi ou la 5G vers des systèmes cloud ou d'autres appareils IoT pour analyse. Enfin, les données analysées permettent d'automatiser certaines actions, comme l'optimisation de la consommation d'énergie ou la planification d'interventions de maintenance prédictive.



Les véhicules électriques

Les véhicules électriques (VE) fonctionnent exclusivement grâce à l'électricité stockée dans des batteries rechargeables. Parmi les types de VE, on distingue les véhicules électriques à batterie (VEB), qui sont entièrement électriques et propulsés uniquement par l'énergie de leur batterie. En revanche, les véhicules hybrides rechargeables (VHR) combinent, eux, une batterie rechargeable offrant une autonomie électrique avec un moteur à combustion, permettant ainsi une flexibilité accrue en matière d'alimentation.

Avantages de l'IoT pour les véhicules électriques

● Impacts économiques

L'intégration de l'Internet des Objets (IoT) dans l'industrie automobile, en particulier pour les véhicules électriques (VE), génère des impacts économiques significatifs. En 2022, les entreprises utilisant la maintenance prédictive ont réduit leurs coûts d'entretien jusqu'à 30 %. Les services connectés, tels que les mises à jour logicielles, ont contribué notablement aux revenus de Tesla, qui a réalisé 5,5 milliards de dollars en 2021 avec la livraison de 936 222 véhicules électriques. De plus, l'essor des VE a créé des milliers d'emplois dans le secteur technologique en 2023, tandis que

les investissements en R&D dans l'automobile ont atteint des niveaux record, favorisant l'innovation et la transition vers des pratiques plus durables.

● Impacts sociaux

Les voitures électriques offrent des coûts de fonctionnement jugés nettement inférieurs à ceux des voitures thermiques, grâce à un prix du carburant (électricité) plus stable et plus bas et des frais récurrents d'entretien optimisés, notamment en raison de l'absence de vidange et de pièces d'usure. De plus, l'IoT permet d'optimiser davantage la consommation d'énergie et la gestion de la batterie, générant encore plus d'économies pour les propriétaires. Cet avantage est particulièrement significatif pour les ménages modestes.

● Impacts environnementaux

Les véhicules électriques ont gagné en popularité ces dernières années grâce à leur impact environnemental réduit. En janvier 2023, 27 003 voitures électriques ont été immatriculées, soit une augmentation de 41,3 % par rapport à 2022. Une étude réalisée en 2020 par Transport & Environnement montre que les véhicules électriques émettent 77 % moins de CO2 sur l'ensemble de leur cycle de vie comparativement aux voitures thermiques.

L'intégration de l'IoT optimise la gestion de l'énergie et de la batterie, et permet d'atteindre des rendements énergétiques de 80 % à 90 %, supérieurs à ceux des moteurs à essence.

Cas d'utilisation

● Connectivité et communication

L'IoT dans l'industrie automobile se distingue par le CV2X (véhicule cellulaire à tout), qui permet aux véhicules électriques de partager des informations en temps réel sur l'emplacement, l'itinéraire et la vitesse, améliorant ainsi l'efficacité des transports. Le CV2X comprend la communication entre véhicules (V2V), avec l'infrastructure (V2I), les piétons (V2P) et les réseaux (V2N). Des modèles comme Mercedes Benz, Volkswagen ID 4 et Volkswagen Golf influencent significativement ce marché. Selon *MARKETS AND MARKETS*, le marché mondial du CV2X, évalué à 0,5 milliard USD en 2023, devrait atteindre 9,5 milliards USD d'ici 2030.

● Amélioration de l'expérience utilisateur

L'IoT permet une intégration fluide avec des applications mobiles, offrant aux conducteurs la possibilité d'avoir un contrôle à distance de diverses fonctionnalités et services :

- l'état de la batterie,
- le pré conditionnement de l'habitacle (pour le chauffage ou la climatisation).

L'intégration des IoT offre également une interaction plus intuitive entre le conducteur et le véhicule grâce à des interfaces vocales et des commandes gestuelles, rendant l'expérience de conduite plus pratique, unique et agréable.

Défis

Les défis globaux pour l'IoT dans l'industrie 4.0, notamment pour les véhicules électriques, incluent l'intégration technologique, la gestion des données et les questions de sécurité, avec des aspects spécifiques pour la Côte d'Ivoire.

● Défis Techniques

L'insuffisance ou le manque de bornes de recharge fiables et accessibles, surtout dans les zones rurales et périurbaines, freine l'adoption des véhicules électriques, notamment en Afrique. Par exemple, au Kenya, en 2024 le pays a enregistré un total de 3 753 véhicules électriques représentant environ 1,62% du parc automobile, le gouvernement a initié l'installation de 100 stations de recharge publiques pour améliorer cette situation d'ici la fin de l'année 2024. Cependant, ces initiatives restent limitées par rapport aux besoins, en raison du coût élevé des infrastructures de recharge et du faible nombre de VE en circulation. À titre de comparaison, en France, où l'adoption des VE est plus avancée, on compte environ 118 000 points de recharge publics, dont 18 000 rapides, permettant de recharger un véhicule en moins de 30 minutes.



L'Internet des objets (IoT) pourrait jouer un rôle clé en connectant ces bornes à un réseau intelligent qui optimise leur disponibilité et dirige les conducteurs vers les bornes les plus proches, améliorant ainsi l'efficacité des infrastructures existantes.

● Défis Environnementaux

La gestion de l'énergie pour la recharge des véhicules électriques est complexe en raison d'un approvisionnement électrique, parfois irrégulier et des coupures fréquentes. L'IoT peut aider à atténuer ces défis en surveillant et en optimisant la distribution d'énergie en temps réel, garantissant une recharge efficace même pendant les temps d'interruptions. Par ailleurs, l'IoT facilite le suivi de la durabilité des matériaux en fournissant des données sur l'état des batteries et des composants, ce qui aide à assurer leur recyclabilité et à réduire leur impact environnemental.

● Défis Réglementaires

L'absence d'une réglementation appropriée et claire concernant l'utilisation et l'entretien des véhicules électriques risque de freiner leur adoption à grande échelle. De plus, avec la montée en puissance de la connectivité des véhicules grâce à l'IoT, la protection des données personnelles des utilisateurs revêt une importance primordiale. En Côte d'Ivoire, surmonter les défis liés à l'adoption des véhicules électriques (VE), notamment les problèmes d'infrastructure de recharge et de sensibilisation, nécessite une approche collaborative entre le gouvernement, les entreprises, et la société civile. À Abidjan, une dizaine de bornes de recharge sont déjà opérationnelles dans les communes de Cocody-Angré, Plateau, Marcory, et Treichville, avec l'entreprise EVTech prévoyant d'installer 30 bornes supplémentaires d'ici fin décembre 2024. D'autres villes comme Bouaké et Yamoussoukro ont également inauguré leurs premières bornes de recharge, contribuant à un total de près de 40 bornes installées sur l'ensemble du territoire

ivoirien. Parmi celles-ci, 10 sont des bornes rapides, tandis que les autres sont des «wall box» destinées à la recharge à domicile.

En mars 2024 au siège de l'Autorité de régulation du transport intérieur (ARTI), s'est tenue une réunion du Comité de Réflexion sur le règlementation de la mobilité électrique en Côte d'Ivoire. Lors de cette réunion, le Comité a présenté les conclusions de ses travaux sous la forme d'un projet de décret portant sur les dispositions légales, administratives et techniques applicables à l'importation, l'exploitation et les dispositions de fin de vie des véhicules électriques en Côte d'Ivoire. Ces initiatives montrent la volonté de l'Etat ivoirien à soutenir une transition efficace vers une mobilité durable et électrique en Côte d'Ivoire bien que les infrastructures soient encore limitées.

Implications futures et conclusion

L'avenir de l'industrie automobile, notamment des véhicules électriques, est étroitement lié à l'évolution de l'IoT, avec des technologies comme les jumeaux numériques et l'intelligence artificielle (IA) transformant leur conception et exploitation. Ces avancées promettent des améliorations en durabilité, efficacité et sécurité, mais nécessitent une attention accrue aux enjeux éthiques et sécuritaires.

En Côte d'Ivoire, le marché des véhicules électriques est en croissance, soutenu par des initiatives gouvernementales et des acteurs privés. Des entreprises comme EVTech et Arnio ont commencé à installer des bornes de recharge, et des projets pilotes sont en cours pour démontrer la viabilité économique et environnementale des VE. La stratégie Nationale de la mobilité électrique, en cours de préparation par le gouvernement ivoirien, vise à encourager l'adoption des véhicules électriques grâce à des incitations fiscales et en établissant un cadre réglementaire adapté pour soutenir l'innovation tout en abordant ces défis.

Veille prospective et normative

Optimisation des techniques industrielles par l'IA

L'Intelligence Artificielle a été conceptualisée au début de la deuxième moitié du siècle passé comme un ensemble de techniques permettant d'accomplir des tâches et de résoudre des problèmes normalement réservés aux humains et à certains animaux. Le but recherché étant d'obtenir d'une machine un comportement se rapprochant le mieux de celui de l'être humain.

Depuis lors, cette discipline n'a cessé de se développer au point de devenir incontournable aujourd'hui dans notre quotidien. Les outils d'Intelligence Artificielle générative tels que ChatGPT, Gemini ou Copilot, figurent parmi les plus connus et illustrent cette révolution technologique en permettant des interactions et des solutions automatisées dans des domaines variés.

L'IA générative, sous-domaine de l'Intelligence Artificielle, révolutionne le secteur industriel en automatisant non seulement les tâches répétitives et chronophages, mais aussi en générant de manière autonome du contenu original et varié (textes, images, vidéos, etc.).

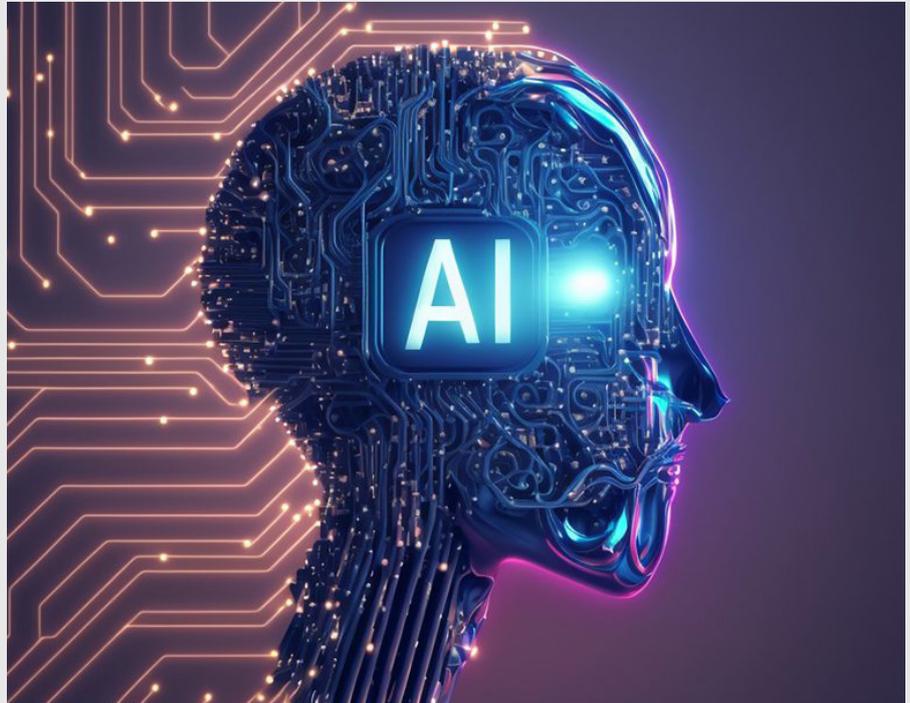
Basée sur des modèles d'apprentissage automatique, cette technologie permet de créer du contenu à partir d'instructions précises fournies par l'utilisateur à la machine.

Ses avantages sont nombreux : amélioration de l'efficacité opérationnelle, innovation accélérée dans la création de produits et services, augmentation de la productivité, etc.

Dans le domaine industriel, elle optimise la production, réduit les coûts et stimule l'innovation. Selon Capgemini, l'adoption généralisée de l'IA générative pourrait permettre aux entreprises de réduire leurs coûts opérationnels de 25 à 35 % d'ici 2025.

Dans les services publics, l'IA générative révolutionne l'éducation en facilitant un apprentissage personnalisé. Aussi, elle transforme les soins de santé en optimisant les traitements médicaux.

Des exemples concrets, tels que des IA agissant en tant que PDG, montrent comment cette technologie peut non seulement gérer des projets et approuver des documents, mais aussi évaluer des performances sans les limitations humaines, offrant ainsi une efficacité inégalée.



L'évolution des moteurs de recherche, notamment avec l'intégration de l'IA générative par Google qui propose des réponses détaillées et personnalisées en temps réel, démontre parfaitement la place centrale de cette technologie dans la vie quotidienne et son potentiel à transformer l'expérience utilisateur en anticipant les besoins de manière proactive.

Selon Statista, bien que le taux de croissance annuel puisse ralentir en 2024 en raison d'une concurrence accrue, la valeur du marché de l'IA générative augmentera de 48,4 %, atteignant 66,6 milliards de dollars.

Cependant, l'IA générative n'est pas sans défis. La confidentialité des données personnelles, la protection de la propriété intellectuelle et la gestion des biais algorithmiques sont des préoccupations majeures. De plus, son intégration requiert des infrastructures robustes et des compétences spécialisées. Les perspectives indiquent une expansion rapide de son usage, notamment avec l'intégration de technologies comme l'IoT et la 5G, mais cela implique également une réflexion profonde, notamment sur l'éthique, la responsabilité et la protection de la vie privée.

Pour maximiser les avantages de l'intelligence

artificielle tout en réduisant les risques, il est crucial d'adopter une approche stratégique. Cela implique un investissement dans la formation, la promotion d'une éthique rigoureuse et la mise en place de structures de gouvernance participative.

Par ailleurs, l'actualité prospective met en lumière plusieurs initiatives majeures en lien avec l'IA, notamment l'appel à contribution sur l'élaboration de la stratégie Nationale de l'IA en Côte d'Ivoire par le Ministère de la Transition Numérique et la Digitalisation, l'adoption par les ministres de l'Union européenne de la législation sur l'intelligence artificielle (IA Act) le 21 mai 2024, et l'adoption d'une stratégie continentale ambitieuse sur l'IA par les ministres africains le 24 juillet 2024, accompagnée du Pacte numérique africain.

L'actualité a aussi été marquée notamment par le premier appel 3D réalisé par NOKIA en juin 2024, le rétablissement de la neutralité du Net aux Etats-Unis par la Commission fédérale des communications (FCC), ainsi que l'adoption par l'UIT, de plusieurs recommandations dans le cadre de la normalisation des télécommunications/TIC, pertinentes pour le marché ivoirien du numérique.

IA et conformité IT

Un duo indispensable pour une entreprise innovante

Dans un monde de plus en plus dominé par les données, la gestion de l'information est devenue une priorité absolue pour les entreprises. L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée comme un levier incontournable pour exploiter ces données à grande échelle. Cependant, alors que l'IA ouvre des horizons sans précédent, elle apporte également son lot de défis, notamment en matière de conformité IT.



Antony Derbes, Président d'Open Lake Technology

L'IA : une révolution aux implications juridiques

L'IA transforme la manière dont les entreprises fonctionnent, en optimisant les processus, en augmentant la productivité et en ouvrant la voie à l'innovation. Toutefois, cette technologie soulève des questions fondamentales en termes de protection des données, d'éthique et de respect des réglementations en vigueur.

Avec l'avènement de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) en Europe et d'autres réglementations similaires à travers le monde, les entreprises sont sous pression pour garantir que

l'utilisation de l'IA respecte scrupuleusement les normes de conformité. Une simple faille dans ce domaine peut non seulement ternir la réputation d'une entreprise mais aussi entraîner des sanctions financières sévères.

L'importance d'une approche proactive

La conformité ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais plutôt comme une opportunité de renforcer la confiance des clients et des partenaires. Pour y parvenir, les entreprises doivent adopter une approche proactive en matière de conformité IT. Cela implique une compréhension profonde des lois et règlements applicables, ainsi qu'une intégration systématique des principes de conformité dès la conception des systèmes d'IA.

Il est essentiel d'investir dans des solutions technologiques qui permettent non seulement d'automatiser les processus de conformité, mais aussi de les adapter en temps réel aux évolutions réglementaires. Une IA bien déployée peut jouer un rôle clé dans cette démarche, en surveillant en continu les flux de données, en détectant les anomalies, et en alertant les responsables en cas de non-conformité potentielle.

Vers une IA éthique et responsable

Au-delà de la conformité, l'éthique de l'IA est un enjeu majeur. Une IA déployée de manière responsable peut éviter les biais algorithmiques, respecter la vie privée des utilisateurs, et garantir l'équité dans les décisions automatisées. Les entreprises qui s'engagent dans cette voie ne se contentent pas de respecter les règles, elles contribuent activement à construire un environnement technologique plus juste et durable.

Adopter une approche de confiance

Faire de la conformité IT une pierre angulaire de sa mission est essentiel pour toute entreprise souhaitant innover de manière responsable. L'innovation technologique doit impérativement aller de pair avec une responsabilité accrue, en particulier lorsqu'il s'agit de déployer des solutions d'IA. Accompagner les organisations dans la mise en œuvre de solutions d'IA conformes et éthiques, tout en les aidant à naviguer dans un paysage réglementaire complexe et en constante évolution, est une démarche primordiale.

Il est recommandé d'adopter une approche basée sur une expertise technique approfondie, combinée à une compréhension claire des enjeux légaux et éthiques propres à chaque secteur d'activité. Travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour créer des solutions sur mesure, qui répondent aux exigences actuelles tout en anticipant les défis futurs, constitue un gage de réussite.

En conclusion, l'intelligence artificielle représente un atout considérable pour les entreprises modernes, mais son utilisation doit s'accompagner de prudence et de responsabilité. En intégrant la conformité IT au cœur de leur stratégie d'IA, les entreprises peuvent non seulement se protéger contre les risques juridiques, mais aussi se positionner en tant que leaders de l'innovation éthique. Une telle démarche permet de bâtir un avenir où l'IA et la conformité œuvrent de concert pour le succès et la durabilité de l'entreprise.

Une contribution d'Antony Derbes, Président d'Open Lake Technology

Roaming communautaire

L'ARTCI et PURA signent un protocole d'accord pour l'ouverture des services entre la Côte d'Ivoire et la Gambie dès le 1er octobre 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement N°C/REG.21/12/17 relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles dans l'espace communautaire, une réunion bipartite entre l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de Régulation des Services Publics de la Gambie (PURA) avec leurs opérateurs de réseaux mobiles respectifs s'est tenue les 6 et 7 août 2024, à la salle de conférences de Tamala Beach Resort, à Banjul (Gambie).

« Après le Ghana, le Burkina Faso, le Mali, le Togo, les consommateurs ivoiriens bénéficieront bientôt de tarifs de communications électroniques abordables durant leur séjour en Gambie tout en conservant leur carte SIM !

En effet, la Côte d'Ivoire et la Gambie viennent de franchir une étape importante dans l'intégration régionale en signant un protocole d'accord bilatéral visant à mettre en œuvre le Règlement de la CEDEAO sur l'itinérance communautaire.

Cette signature marque l'engagement des deux (2) pays à faciliter la libre circulation des personnes et des biens, à stimuler le commerce et le tourisme, et à renforcer les liens économiques entre les États membres de la CEDEAO. »

Cette approche bilatérale, initiée par la Côte d'Ivoire et recommandée à l'ensemble des Autorités Nationales de Régulation (ANR) de l'espace CEDEAO, s'inscrit dans une démarche plus pragmatique pour l'implémentation effective du Règlement communautaire sur le roaming.

Les travaux engagés depuis juin 2024 ont été l'occasion pour la Côte d'Ivoire et la Gambie de dresser un bilan de la mise en œuvre par les pays de la CEDEAO, du Règlement depuis son adoption, d'identifier et d'adresser les difficultés spécifiques rencontrées entre la Gambie et la Côte d'Ivoire notamment. À l'issue des travaux qui ont

duré deux (2) jours, un protocole d'accord bilatéral de mise en œuvre opérationnelle du roaming CEDEAO entre les deux (2) pays a été signé.

Monsieur **Lanciné Fofana**, Directeur des Etudes et de la Prospective (DEP), représentant Madame **Namahoua Touré**, Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) et Monsieur **Sima Solo**, Directeur Général Adjoint, Représentant le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Services Publics de la Gambie (PURA) se sont réjouis de la tenue de cette rencontre qui traduit la volonté des deux (2) pays de se rapprocher et de se conformer aux dispositions communautaires sur le roaming pour le plus grand bonheur des populations des deux (2) pays.

L'un des points clés du protocole d'accord porte sur la décision commune des opérateurs des deux (2) pays de ne pas se facturer la terminaison d'appel en itinérance communautaire pour assurer l'effectivité de la réception d'appel gratuite en roaming, pour les gambiens et les ivoiriens en roaming respectivement en Côte d'Ivoire et en Gambie.

L'ouverture effective des services de roaming communautaire entre la Côte d'Ivoire et la Gambie est prévue pour le 1er octobre 2024 et devrait consacrer des baisses notables du prix des



La Côte d'Ivoire et la Gambie franchissent une étape importante dans l'intégration régionale.

communications en roaming dans les deux (2) pays, pour le bonheur des populations des deux (2) pays.

A titre de rappel, le Règlement communautaire a été adopté, le 16 décembre 2017 dans le but de définir un cadre juridique et tarifaire harmonisé pour l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles dans les pays membres de la CEDEAO. Il vise à réduire les coûts jugés élevés des services d'itinérance dans l'espace de la CEDEAO grâce à la suppression des surcharges sur les communications internationales dans la région et favoriser la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire.

Une nouvelle étape franchie pour des communications abordables entre la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone

Dans la dynamique d'implémentation du Règlement N°C/REG.21/12/17 portant sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques de la Sierra Leone (NatCA) avec leurs opérateurs de réseaux mobiles respectifs se sont rencontrés les 3, 4 et 5 septembre 2024, à la salle de conférences de Mamba Point Lagoonda Resort, à Freetown (Sierra Leone).

L'objectif de cette rencontre visait à trouver des solutions faces aux difficultés spécifiques entre les opérateurs des deux (2) pays, pour la mise en œuvre effective du roaming communautaire.

À l'issue des trois (3) jours de travaux, les opérateurs des deux pays ont convenu des solutions aux difficultés identifiées. Ces solutions ont été consignés dans un protocole d'accord pour une mise en œuvre opérationnelle du

roaming CEDEAO entre leurs opérateurs.

Pour l'essentiel, les opérateurs des deux (2) pays ont convenu :

- D'assurer entre eux, la gratuité de la terminaison d'appel en itinérance communautaire pour rendre effectif la réception d'appel gratuite pour les abonnés itinérants des deux (2) pays pendant trente (30) jours consécutifs de séjour ;
- de procéder à l'ouverture des services d'itinérance communautaire entre les opérateurs de la Sierra Leone et ceux de la Côte d'Ivoire, le 15 novembre 2024 ;
- de mettre en place un Comité de Suivi dont la première réunion se tiendra en ligne, le 19 septembre 2024.

Monsieur Lanciné Fofana, Directeur des Etudes et de la Prospective (DEP), représentant Madame le Directeur général de l'ARTCI, Madame Namahoua Touré, et Monsieur Amara Brewah, Directeur Général de la NatCA se sont réjouis de la tenue de cette rencontre qui traduit

la volonté des deux (2) pays de se conformer au Règlement communautaire et de traduire en acte la volonté des Chefs d'Etats d'aller vers un espace numérique pour concrétiser la « CEDEAO des peuples ».

La délégation de l'ARTCI conduite par Monsieur Fofana Lanciné, Directeur des Etudes et de la Prospective, était constitué de Messieurs Anougba Daniel et Koffi Roger. Outre l'ARTCI, les représentants des opérateurs MTN CI et Moov Africa Côte d'Ivoire ont pris part à cette mission.

L'ouverture effective des services d'itinérance communautaire entre la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire en novembre 2024, permettra aux abonnés en itinérance de bénéficier non seulement, de la gratuité de la réception d'appel, mais aussi et surtout, de bénéficier des tarifs de communications abordables.

L'ARTCI reste engagée sur ce projet auprès du Ministère en charge du Numérique, et contribue à assurer le leadership de la Côte d'Ivoire au niveau communautaire.

Satisfaction utilisateur

L'ARTCI implique les consommateurs dans la protection de leurs droits

A l'initiative de l'Union Africaine des Consommateurs (UAC), s'est tenu à Lomé, du 5 au 7 septembre 2024 en République du Togo, le deuxième Forum panafricain sur la protection des consommateurs grâce à l'appui de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste du Togo.

Organisé autour du thème «*Renforcer l'objectif de la satisfaction des utilisateurs des services des télécommunications et du transport aérien pour une meilleure connectivité aérienne et numérique*», ce forum a réuni une cinquantaine de participants venus de plusieurs pays d'Afrique. Le Forum avait pour objectif de remobiliser les membres de l'UAC afin d'identifier des stratégies efficaces au niveau national et continental en vue de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre effective du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), et au renforcement de la régulation des communications électroniques en Afrique.

L'ARTCI, représentée par Monsieur Jean-Louis Coulibaly (Chef de service Gestion des Plaintes et Alertes), a pris part à un panel, le 2^e jour du Forum.

Ce panel a été l'occasion pour lui de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de gestion de la relation avec les consommateurs. Son exposé s'est articulé autour du cadre juridique et réglementaire de la protection des consommateurs en Côte d'Ivoire, des domaines de compétence de l'ARTCI, et des actions de l'ARTCI pour la protection des droits des consommateurs.

Monsieur Jean-Louis Coulibaly a indiqué qu'il existe en Côte d'Ivoire, plusieurs lois qui traitent de la protection des consommateurs. Il a par la suite mis en lumière la nouvelle loi sur les communications électroniques adoptée en Côte d'Ivoire au mois de mai 2024 en ce sens qu'elle comporte des dispositions qui mettent un point d'honneur sur la protection des données, les contenus électroniques et les droits des utilisateurs. Il a rappelé que l'ARTCI est chargée des missions juridiques, économiques et techniques permettant de protéger les intérêts des consommateurs dans le secteur des Télécommunications/TIC.

Il a entretenu l'auditoire sur les actions menées par l'ARTCI en vue de la protection des intérêts des consommateurs. Il s'agit, entre autres, de la mise en place du Comité consultatif des Consommateurs (CDC) ; la mise en place d'une plateforme d'échanges dénommée le Cadre Permanent d'Echanges (le CPE) où l'ARTCI rencontre les associations de consommateurs pour échanger sur des thématiques et l'actualité dans les TIC ; la mise en place de l'adresse électronique consommateurs@artci.ci et très bientôt une application mobile ; la possibilité donnée au Consommateur, à travers la portabilité du numéro, de choisir l'opérateur qui répond au mieux à ses besoins ; la mise en place du CI-CERT (Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team) ; la mise en place d'un comité de gestion des plaintes composé de l'ARTCI et les opérateurs de communication électroniques.

Pour encourager les exploitants à mieux prendre en charges les préoccupations des consommateurs, l'ARTCI prévoit d'attribuer un prix dénommé «*Le prix spécial du consommateur*».

Le 2^e Forum panafricain sur la protection des consommateurs a permis d'identifier des stratégies en vue de contribuer à l'accélération de la mise en



Jean-Louis Coulibaly a présenté les lois qui traitent de la protection des consommateurs.

œuvre effective du marché du transport aérien (MUTAA) et le renforcement de la régulation des télécommunications en Afrique. Il a permis de renouveler les instances dirigeantes de cette organisation panafricaine, jetant ainsi les bases d'une coopération et collaboration nouvelle pour une meilleure protection des consommateurs africains.

CAP 2026

CAP 2026 est le plan stratégique qui ambitionne de faire de l'ARTCI à l'horizon 2026, une autorité de régulation de référence en Afrique, reconnue pour son efficacité à promouvoir le développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de CAP 2026 nécessite une transformation structurelle pour instituer à l'ARTCI une gouvernance qui repose sur la transparence, la responsabilité, la collaboration, l'équité et l'efficacité.

Une vision	Assurer une régulation proactive et participative propice au développement durable de l'économie numérique en Côte d'Ivoire
Une mission	Être un régulateur multidimensionnel impartial pour garantir l'inclusion numérique, tout en protégeant le consommateur.
5 valeurs	<p style="text-align: center;">Proactivité  Intégrité  Solidarité </p> <p style="text-align: center;">Transparence  Expertise </p>
5 objectifs stratégiques	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser l'accès inclusif aux services numériques et postaux2. Améliorer la qualité des services numériques et postaux3. Susciter l'innovation et la digitalisation de l'économie nationale4. Protéger les droits des consommateurs de services numériques et postaux5. Assurer la sécurité numérique du cyberspace ivoirien
5 piliers	<ol style="list-style-type: none">1. Optimiser la gouvernance et l'efficacité opérationnelle2. Renforcer le professionnalisme et l'éthique3. Accroître la transparence et la communication4. Développer la concertation et la collaboration5. Promouvoir la responsabilité sociétale

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



📍 Abidjan – Marcory Anoumabo 📠 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

☎ + 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 ✉ courrier@artci.ci 🌐 www.artci.ci 📱 Artci